

Avril

L'un donne du temps et l'autre offre l

Pourquoi ? Comment ?

Dans le cadre de la semaine bleue, Maud Robinard de l'association Le Temps pour toit a présenté, jeudi soir, en mairie le principe de l'habitat intergénérationnel. Créée en 2004 à Nantes et en 2007 à Angers, l'association a noué 250 duos en Pays de la Loire dont 35 à Angers.

De quoi s'agit-il ?

C'est une formule d'hébergement originale qui met en relation des étudiants, des stagiaires, des adultes en formation ou des salariés avec des personnes âgées seules, isolées (ou une famille) disposant d'une chambre libre à leur domicile en échange d'une présence active et de temps partagé ensemble. L'un donne du temps. L'autre offre son toit. L'habitat intergénérationnel permet ainsi de rompre l'isolement de la personne âgée mais aussi de trouver des solutions à la pénurie de logements.

Quelles sont leurs motivations ?

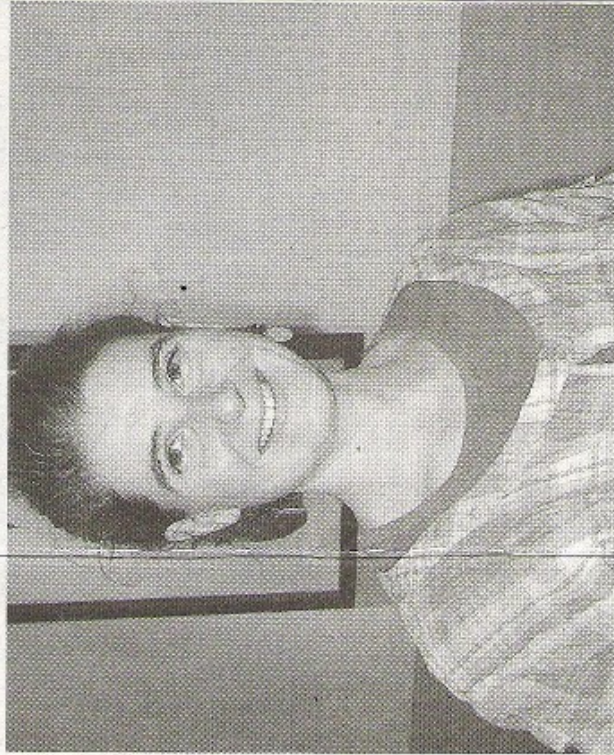
Pour les uns, c'est une manière différente et conviviale de se loger. Pour les autres un moyen simple de vivre chez soi en sécurité en faisant un geste de solidarité. Et pour les deux parties, l'occasion de partager repas,

discussions, sorties, lectures. Mais, il faut anticiper la démarche. Le processus peut être long. Nous prenons le temps de connaître les candidats avant de les mettre en relation. C'est l'été qu'il faut penser à l'hiver.

Comment ça marche ?

La cohabitation ne s'improvise pas. Elle doit se faire dans un cadre précis. Nous apportons donc une écoute attentive aux besoins de chacun avec une priorité : le respect des rythmes de la personne qui accueille. Un contrat souscrit pour un temps déterminé décrit les modalités concrètes de la cohabitation définissant les droits et les devoirs de chacun. Avec un suivi tous les deux mois. Le temps pour Toit encadre ensuite cette cohabitation solidaire où l'engagement est la seule monnaie d'échange et la plus belle clef à partager.

Le Temps pour toit. Contact : à la permanence de l'association chaque mardi, de 15 h 30 à 17 h 30, espace Welcome place Maurice-Saillant, à Angers ou au 02 41 23 13 31 pour un rendez-vous individuel à domicile. Renseignements au CCAS (02 41 37 41 21) ou au CLIC Aînés Outre-Maine (02 41 05 11 08).



« Question finances » ajoute Maud Robinard. « Certains font les courses ensemble et partagent la facture, d'autres tiennent un carnet de compte. De même, les frais d'usage sont calculés d'après un forfait raisonnable. »

École Saint-Pierre